

Les insignes de brevets commandos constituent un thème de collection à eux seuls. 104 insignes furent en effet homologués par le Service historique de la défense depuis le GS 31 du 10 août 1972 (brevet « entraînement commando ») jusqu'au GS 452 du 20 septembre 2023 (brevet « aguerrissement commando du 1^{er} Régiment de chasseurs »), sans compter de nombreux insignes non homologues.



Les auteurs, tous deux officiers d'infanterie, ont souhaité rassembler les informations concernant chacun de ces insignes de brevet, et l'histoire qui leur est attachée. Il s'agit donc initialement du contexte de création de ces centres durant les années 1960, puis de la réalisation du premier brevet douze

ans plus tard. La décision ministérielle n° 16556/DTAI/INS/EPS/cdo du 15 novembre 1972 prescrit les conditions d'obtention du brevet « *entraînement commando* » et précise que l'insigne « *est personnalisé par centre d'entraînement commando au moyen d'un numéro* ». Ainsi, les dix centres existant à cette époque en métropole prennent un numéro de 1 à 10. Le Centre national d'entraînement commando (CNEC) se voit tout naturellement attribuer le numéro 1, et le Centre d'entraînement commando (CEC) de Givet, plus ancien centré créé, reçoit le numéro 2, puis les autres centres sont numérotés dans l'ordre chronologique de leur création. Ainsi, il existe plusieurs déclinaisons de cet insigne en fonction du centre qui l'attribue.

Ensuite, des insignes sont créés pour les stages d'entraînement commando en milieux spécifiques, ainsi que pour les qualifications d'instructeur et de moniteur. Plus récemment, des brevets particuliers viennent s'ajouter, tels ceux dédiés à l'accompagnement d'autorité ou à l'initiation commando par exemple. Les brevets aujourd'hui délivrés par les centres d'initiation commando (CIC) des 1^{er} Régiment de tirailleurs et 3^e Régiment d'infanterie de Marine, mais aussi en écoles de formation initiale, figurent dans ce livre.

Les brevets décernés par les centres d'aguerrissement outre-mer et étranger (CAOME), ainsi que les insignes attribués en interne de certains corps de troupe sont également présentés, qu'ils soient homologués ou non, voire à l'état de projet au 1^{er} mai 2024.

C'est aussi l'histoire de ces centres passés et présents qui est évoquée dans cet ouvrage puisque les insignes ont évolué en fonction des réorganisations de l'armée de Terre. La base des insignes est commune mais la plupart comportent la symbolique du régiment dont chaque centre est dépositaire des traditions : 26^e Régiment d'infanterie, 129^e Régiment d'infanterie, 1^{er} Régiment parachutiste de choc, 9^e Régiment de zouaves, 11^e Régiment d'infanterie de marine, 2^e Régiment parachutiste d'infanterie de marine, 3^e Régiment étranger d'infanterie et 13^e Demi-brigade de Légion étrangère pour n'en citer que quelques-uns.

Ce livre comporte la photographie de chaque insigne de brevet ainsi que des illustrations montrant les stagiaires en situation. Il constitue une documentation inédite et rappellera également des souvenirs aux anciens stagiaires des CEC de métropole, des Forces françaises en Allemagne (FFA) d'outre-mer et stationnés à l'étranger.

Pour commander cet ouvrage, cliquer [ICI](#)